



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inondations

Question écrite n° 13169

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les aides financières accordées aux viticulteurs sinistrés par les inondations de septembre 2002. Le budget 2003 entérine la disparition de la section viticole du fonds national de solidarité. Ce fonds est géré par la caisse nationale de crédit agricole et alimenté par la profession agricole et les pouvoirs publics. Il aurait pu permettre aux viticulteurs de bénéficier d'une prise en charge d'une ou plusieurs annuités des prêts « calamités agricoles ». Compte tenu de l'ampleur de la calamité de septembre dernier, de nombreux viticulteurs sont contraints de contracter ces « prêts calamités ». Sans l'abaissement des charges lié au fonds national, la reprise de certaines exploitations viticoles sera compromise. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en faveur de ces viticulteurs sinistrés.

Texte de la réponse

L'article R.* 361-38 du code rural dispose qu'en vue d'alléger les charges que les agriculteurs sinistrés auront à supporter du fait des prêts qu'ils auront contractés, il est institué un Fonds national de solidarité agricole pouvant comporter des sections par produit ou groupe de produits. Ce même article du code rural précise que le Fonds national de solidarité agricole est géré par la Caisse nationale de crédit agricole. L'article R.* 361-39 du code rural dispose que la section viticole du Fonds national de solidarité agricole est alimentée, sous réserve de l'inscription des crédits dans la loi de finances annuelle, par une subvention inscrite au budget du ministère de l'agriculture. Parallèlement à ce dispositif, un ensemble d'autres mesures d'intervention, complémentaires au régime des calamités agricoles, a été mis en place à la suite des inondations de septembre 2002 dans le sud-est de la France, afin de venir en aide aux exploitations sinistrées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13169

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1519

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4740